

L'an deux mil dix-huit 7 novembre à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Étaient présents : AUVINET Françoise, JUIN Gilles, HERGUE Eric, CLERGEAU Natacha, COLONNIER Jacky, LEROY François, THOREAU Marie, SCHOTT Laurence, ALLARD Yves, BOUET Alain et CANTEAU Denis

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal ; Denis Canteau ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2018

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1. Dossier Rénovation Ecole – Validation des offres

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal présents les lots retenus concernant le dossier de rénovation de l'école :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE DE BASE EN € HT	ESTIMATION SUR LA BASE EN € HT
LOT N° 1 - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE - VRD	JUSTEAU FRERES	94 750,75 €	90 000,00 €
LOT N° 2 - CHARPENTE BOIS	SARL DEVAUD	10 122,90 €	10 000,00 €
LOT N° 3 - ETANCHEITE	SARL WF ETANCHEITE	30 456,31 €	12 000,00 €
LOT N° 4 - COUVERTURE ARDOISES	SARL DEVAUD	30 258,01 €	24 000,00 €
LOT N° 5 - PAREMENT DE FACADE	SARL DEVAUD	53 019,35 €	40 000,00 €
LOT N° 6 - ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	CHUDEAU	58 167,36 €	60 000,00 €
LOT N° 7 - MENUISERIES EXTERIEURES	VINCONEAU DELAUNAY	69 265,07 €	60 000,00 €
LOT N° 8 - PLATRERIE - ISOLATION	ROUX	12 807,61 €	30 000,00 €
LOT N° 9 - MENUISERIES BOIS	PARCHARD	11 446,18 €	20 000,00 €
LOT N° 10 - FAUX-PLAFOND	COMISO	18 677,58 €	30 000,00 €
LOT N° 11 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	HERVÉ THERMIQUE	109 500,00 €	125 000,00 €
LOT N° 12 - ELECTRICITE	SDEL ENERGIS	33 902,44 €	35 000,00 €

LOT N° 13 - REVETEMENTS SCELLES	LA CERAMIQUE DU LYS	2 471,87 €	5 000,00 €
LOT N° 14 - SOLS COLLES	CHUDEAU	39 044,36 €	50 000,00 €
LOT N° 15 - PEINTURE	MACE	12 766,00 €	45 000,00 €
TOTAL EN € HT sur la base		586 655,79 €	636 000,00 €

Saumur, le 7
novembre 2018

Lot 5 Parement de façade - Variante Isolation bio-sourcée estimée à 3 060,48 € HT

Lot 11 Plomberie - Variante remplacement radiateurs maternelles estimée à 6 580,29 € HT

Lot 12 Electricité - Variante remplacement tableau électrique estimée à 3 781,05 € HT

Le conseil municipal après discussion et délibération le conseil municipal :

VALIDE à l'unanimité l'ensemble des entreprises retenues en incluant les variantes pour les lots 5, 11 et 12.

AUTORISE Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

2- CCAS – Démission de Mme Riche

Le Maire rappelle au conseil municipal que les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale s'élève à 10.

Suite à la démission de Mme RICHE Micheline à la date du 10 octobre, il convient de palier à la vacance de siège.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de celui-ci, dans les conditions fixées par l'article L123-6 et R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

NOMME Mme TISNE résidente du Foyer Logement le Clos des Lilas.

3- SIEMML – Devis de remise en Etat candélabre numéro 90 à Bron

Vu l'article L5212-26 du CGT,

Vu le règlement financier en date du 26.04.2016, complété par délibérations des comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Coudray Macoaurd par délibération du conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

EP 112-18-143 : Suite dépannage, remplacement du point volumineux n°90, Village de Bron

-Montant de la dépense : 946.03 Net de taxe

-Taux du Fonds de concours : 75%

-Montant du Fond de concours à verser au SIEMML : 709.52 € Net de Taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26.04.16 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de Coudray Macouard

Le comptable de Coudray Macouard

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

4- SIEML- Versement Fonds de concours pour opération de dépannage

VU l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1 :

La collectivité du Coudray Macouard par délibération du conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

DETAIL DES FONDS DE CONCOURS ANNUELS

DEPANNAGES ECLAIRAGE PUBLIC

PERIODE : du 01 09 2017 au 31 08 2018

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP112-17-127	Coudray-Macouard (le)	131,59 €	75%	98,69 €	23 11 2017
EP112-17-130	Coudray-Macouard (le)	356,32 €	75%	267,24 €	18 12 2017
EP112-18-131	Coudray-Macouard (le)	671,53 €	75%	503,65 €	08 01 2018
EP112-18-137	Coudray-Macouard (le)	206,14 €	75%	154,60 €	26 04 2018

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018, montant de la dépense 1365.58 euros TTC, taux du fonds de concours 75%
Montant du fonds de concours à verser au SIEML 1024.19 € TTC

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par la SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le président du SIEML
Madame le Maire du Coudray Macouard
Le comptable de la Collectivité du Coudray Macouard
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

5- Devis remise en Etat Réserve Salle des Fêtes

Madame le Maire présente aux membres du conseil les devis de remise en état de la réserve de la salle des fêtes concernant l'isolation et le carrelage.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE les devis suivants :

REXAND pour l'isolation pour un montant HT de 1560.83 €
DUVEAU pour le carrelage pour un montant HT de 1077.11 €

6- Devis Balayeuse

La balayeuse du syndicat s'est arrêtée le 29 octobre, deux entreprises ont été consultées :

- + la SEMAE proposera un devis forfaitaire pour l'année et n'envisage qu'un passage par mois. Le prix proposé dépendra également du rachat ou non de la balayeuse de Montreuil Bellay
- + RTL facturera au km et envisage 1 passage par mois, mais 2 passages pour la rue du Puits Venier et la route de Fontevraud

Aucune de ces 2 entreprises n'est favorable à un passage dans les rues qui n'ont ni trottoir, ni caniveau (détérioration des bords de la chaussée). De plus, vu le poids du véhicule (12 tonnes), il n'est pas conseillé de passer au-dessus des caves....

7- OBJET : Devis Travaux Voirie

Monsieur Hergué, l'Adjoint à la voirie présente au Maire et aux conseillers municipaux, les devis concernant les travaux voirie à prévoir sur la route de Courchamps, la rue du Coudray à Bron la rue du pas d'Aubigné et la rue de Pazillé.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise RTL pour un montant total de travaux HT de 24 330 €
AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits devis.

8- Devis maîtrise d'œuvre – Travaux caves Mairie

Madame le Maire informe que sept entreprises ont été consultées pour la maîtrise d'œuvre du comblement des caves de la mairie, seule l'entreprise Entre Loire et Coteaux – Mr Léotot a répondu pour les travaux de mise en sécurité des cavités souterraines.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la proposition de Entre Loire et Coteaux pour un montant HT de 6950 €
AUTORISE Mme le Maire à signer les documents nécessaires

9-Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement – Présentation du rapport d'activité 2017.

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au journal Officiel du 13.07.1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune du Coudray Macouard en sa séance publique du 07.11.2018, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : FINANCEMENT BAFD -LAURENCE HUET

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la problématique de remplacement de la Directrice de Garderie absente pour des raisons de santé et qui ne reviendra pas à son poste.

Aux vues de la réglementation en vigueur auprès de Jeunesse et sports de nommer une nouvelle directrice. Cependant le personnel travaillant actuellement sur l'accueil périscolaire ne détient aucun des diplômes requis pour accéder à cette fonction.

Afin de pouvoir reprendre ces fonctions de Directrice il convient de passer le BAFD.

Mme HUET Laurence, agent d'animation sur l'école propose de se former pour reprendre les fonctions de Directrice.

Les besoins en formation émanant de la commune, le conseil municipal propose de financer la formation de Mme HUET Laurence.

Le coût de la formation générale s'élève à 575 €
Le coût de la formation de perfectionnement s'élève à 385 €.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de financer les coûts de formation de l'agent
INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019

A- Nouvelle salle des Associations

Des infiltrations sont apparues : l'entreprise Couvertures de Loire s'est déplacée et a constaté que le dommage était lié au mauvais état du mur mitoyen. Il faut refaire le solin. Le devis s'élève à 312€.

B- Cérémonie du 11 novembre

Les invitations sont parties par courrier et par mail. Le marronnier commandé chez Pépinière de la Saulaie pour 175.00 € HT est arrivé le 07/11/18. Une plaque commémorative a été prévue.
La préparation du vin d'honneur (nappes, fleurs, gâteaux ; vins....) a été définie

C- Repas des Aînés

Le repas des aînés est prévu le 24 novembre : les invitations ont été distribuées dans le bulletin communal.

D- Devis SIEMML armoire C11 Belle Rue

Vu l'article L5212-26 du CGT,

Vu le règlement financier en date du 26.04.2016, complété par délibérations des comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de Coudray Macoaurd par délibération du conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

EP 112-18-145 Suite dépannage, remplacement des panneaux de comptage et de commande de l'armoire C11 Belle rue

-Montant de la dépense : 1361.77 Net de taxe

-Taux du Fonds de concours : 75%

-Montant du Fond de concours à verser au SIEMML : 1021.33 € Net de Taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26.04.16 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de Coudray Macoaurd

Le comptable de Coudray Macoaurd

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

E- Devis pour les classes mobiles

Monsieur HERGUE Eric, Adjoint aux bâtiments présente à Mme le Maire et le conseil municipal les différents devis et études pour l'installation des classes mobiles durant la période de travaux de février à juillet 2019.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise COUGNAUD pour un montant HT de 27811 €

AUTORISE Mme AUVINET à signer le devis

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019

A 22h55, les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance.